

CHARTRE D'ENTREPRISE

AVEC CŒUR
ET
COMPETENCE



P O L I C E

POLICE CANTONALE FRIBOURG

Notre mission

La Police cantonale a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est au service de la population et des autorités.

(art. 1 de la loi du 15 novembre 1990 sur la police cantonale)

Nos valeurs

« Mon interlocuteur, au centre de mes préoccupations et de mon action ! »

Le personnel

Les collaboratrices et les collaborateurs constituent la ressource la plus importante.

Nous contribuons à créer un cadre de travail propice à l'exercice de notre activité, à l'acquisition et au développement de nos compétences professionnelles et personnelles. Nous favorisons un climat de travail basé sur la confiance et le respect, sur l'écoute mutuelle et une communication transparente. Nous promouvons l'équité et la responsabilisation comme sources de satisfaction et de motivation. Le fait de se conformer aux valeurs et aux principes déontologiques confère à chacune et chacun le droit au soutien de ses supérieurs et des autorités.

La population

Le soutien et la coopération de la population renforcent l'action de la police.

Nous nous engageons pour assurer la sécurité, la protection et le bien-être de la population. Au service du citoyen, nous offrons des prestations de qualité, sources de confiance, de crédit et de satisfaction. Dans notre action, nous privilégions le bon sens, la proportionnalité, la courtoisie et l'impartialité.

Les autorités

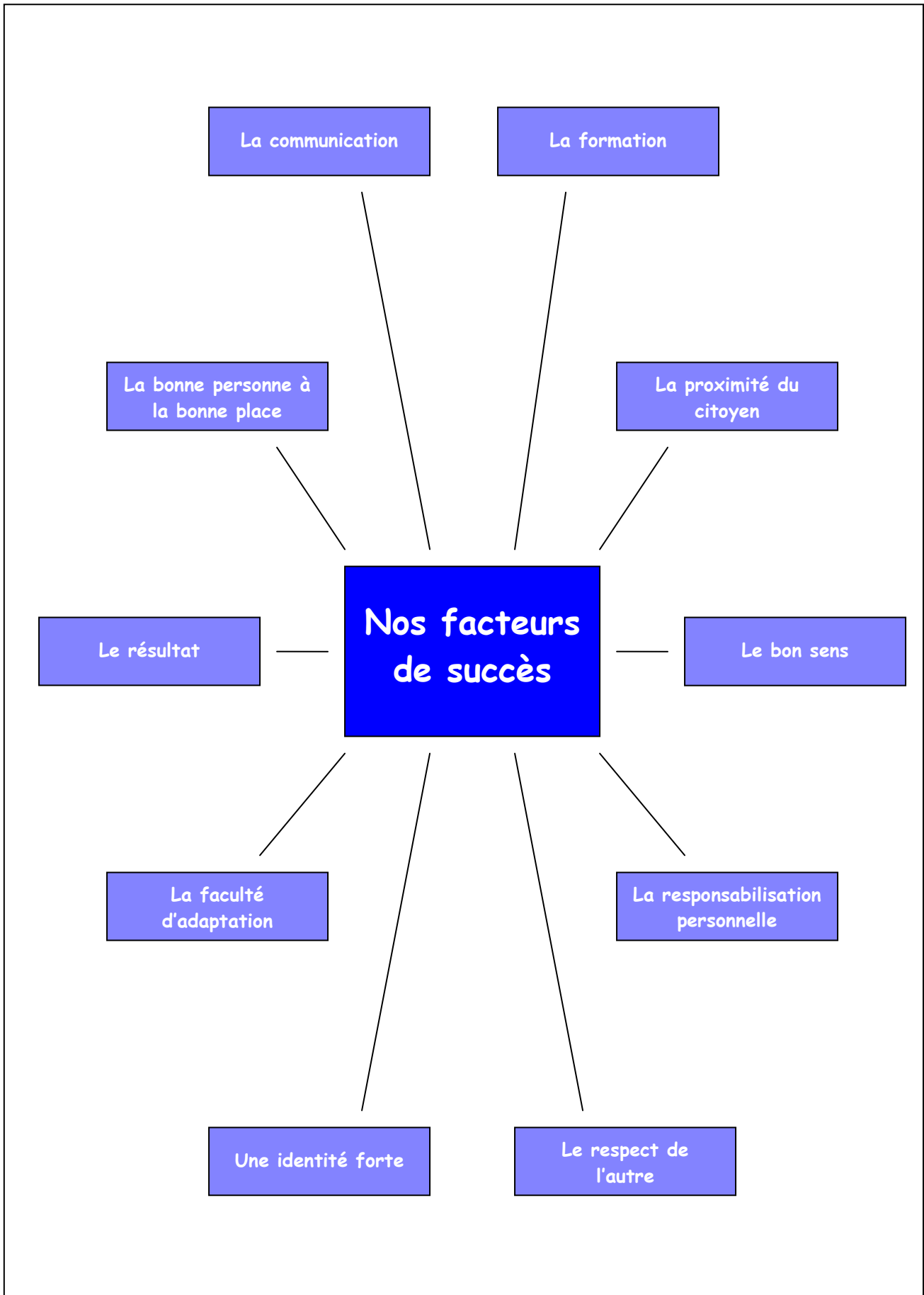
La police est subordonnée aux autorités constituées.

Au service des autorités, nous appliquons les décisions prises et nous exécutons les ordres reçus. Nous assurons leur information dans le cadre fixé par la loi. Nous les protégeons et faisons preuve à leur égard de respect et de loyauté.

La société

L'action de la police s'inscrit et s'intègre dans la vie de la société.

Nous nous adaptons à l'évolution, au fonctionnement, aux valeurs et aux normes de notre société. Le cas échéant, nous anticipons les attentes. Nous promouvons la coopération et l'entraide avec les différents acteurs de la vie sociale. Nous oeuvrons dans un esprit de transparence avec les institutions et envers nos partenaires.



Nos principes déontologiques

Service à la communauté

Je suis au service de la population et des autorités. Je me consacre entièrement à ma fonction. Comme policier, je me vois tenu d'intervenir, même si je ne suis pas en service.

Respect des personnes

Garant des droits fondamentaux reconnus à tout homme, j'ai le respect absolu des personnes, quels que soient leur nationalité, leur sexe ou leur origine, leur condition sociale ou leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques.

Proportionnalité

J'exerce les pouvoirs conférés par la loi et je fais usage de la force et des moyens de contrainte avec pondération et de manière proportionnée aux circonstances.

Obéissance à la loi et aux ordres

Je dois obéissance à la loi et aux ordres reçus. J'ai toutefois le devoir de refuser un ordre manifestement illégal ou émanant d'une autorité ou d'un organe incompétent.

Intégrité et impartialité

Je suis intègre et droit. J'évite les situations ou les conflits d'intérêts qui pourraient compromettre mon impartialité.

Comportement digne

J'adopte, en service comme en privé, un comportement digne, de façon à préserver la confiance et la considération que requiert ma fonction.

Secret de fonction

Je suis astreint au secret de fonction. Il m'est interdit de divulguer des faits ou des documents issus de mon activité.

Devoir de réserve

Je suis soumis au devoir de réserve. Je m'abstiens de toute déclaration subjective et fais preuve de retenue dans les jugements que je porte ou dans les critiques que j'émet.

Loyauté et solidarité

Je fais preuve de loyauté, tant à l'égard de mes supérieurs et des autorités, qu'à l'endroit de mes collègues et de mes subordonnés. Par une attitude courtoise, ouverte et solidaire, je contribue à renforcer l'esprit d'équipe et à créer une bonne ambiance de travail.

Responsabilité personnelle

Conscient de ma responsabilité personnelle, j'ai le souci permanent de la qualité. Je développe sans cesse mes aptitudes personnelles, dans le but de garantir l'autonomie d'action, les changements d'affectation et le plan de carrière.